

VoletB

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

0 3 -01- 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT DIVIGIOFICOURNAL

N° d'entreprise : 0506647628

Dénomination

(en entier): INFIRMIERE COMBLEZ AMELIE

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée Civile

Adresse complète du siège : rue El Bail, 11 à 7618 TAINTIGNIES

Objet de l'acte: DISSOLUTION ANTICIPEE - CLOTURE DE LIQUIDATION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edouard JACMIN Notaire associé à Tournai (Marquain) le 17 décembre 2018, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL civile INFIRMIERE COMBLEZ AMELIE à Taintignies, rue El Bail, 11, s'est réunie et a pris les résolutions suivantes :

Le capital de cette société est fixé à 18.600,00€, représenté par 100 parts sociales.

2. Les comparants sont les seuls propriétaires de l'intégralité des parts.

3. La dérante, a rédidé le rapport justifiant la proposition de dissolution de la société, conformément à l'article 181 du Code des Sociétés. A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société de moins de trois mois.

4. Madame Brigitte DIVERS, Réviseur d'Entreprises, représentant la SPRL GROUPE AUDIT BELGIUM à Nivelles, désignée par la gérante, a dressé le rapport sur l'état joint au rapport de la gérante, conformément au même article 181 du Code des Sociétés.

Le rapport du Réviseur conclut dans les termes suivants :

لa soussignée, « Groupe Audit Belgium » sc SPRL, dont le siège social est situé à 1090 Jette, Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5 bte 10, représentée par Madame Brigitte DIVERS, Réviseur d'Entreprises, a effectué sa mission conformément aux dispositions de l'article 181 du code des sociétés, dans le cadre du projet de mise en liquidation de la société privée à responsabilité limitée « INFIRMIERE COMBLEZ AMELIE », dont le siège social est situé à 7618 Rumes, Rue El Bail 11, et déclare suite aux travaux de contrôle effectués, que :

-L'état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2018, établie par l'organe de gestion dans le cadre des procédures de dissolution et liquidation de la société privée à responsabilité limitée « INFIRMIERE COMBLEZ AMELIE », prévues par l'article 181 du Code des sociétés, qui tient compte des perspectives de liquidation de la société, fait apparaître un total de bilan de 40.151,16 EUR et un actif net comptable de 32.477.47 EUR. Cet état comptable traduit de manière complète, fidèle et correcte la situation de la société pour autant que les prévisions de l'organe de gestion soient réalisées avec succès par le liquidateur ou par lui-même.

-Sur base des informations reçues de l'organe de gestion et des contrôles réalisés en application des normes professionnelles de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, nous avons constaté que, à la date de signature du présent rapport, toutes les dettes à l'égard de tiers ont été remboursées ou que les sommes nécessaires à leur paiement ont été consignées. Nous tenons à souligner que le précompte mobilier sur le boni de liquidation, qui pourrait être dû au moment où l'assemblée générale décidera de la liquidation, n'a pas été consigné.

L'état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2018 ne tient pas compte des obligations latentes en matières fiscale et sociale, telles que des dettes éventuelles pouvant découler d'un contrôle T.V.A., O.N.S.S., impôts de sociétés, etc., et nous devons dès lors formuler une réserve pour ces éléments.

-L'état résumant la situation active et passive au 30 septembre 2018 a été établi conformément aux règles d'évaluation prescrites en exécution de la loi du 17 juillet 1975 concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et plus particulièrement eu égard à la décision de la société de renoncer à poursuivre ses activités (comme énoncé à l'article 28 § 2 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), sous réserve des éléments repris cí-dessus.

Ce rapport est destiné à l'information exclusive de l'assemblée générale des associés dans le cadre des prescriptions de l'article 181 du Code des Sociétés et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Rédigé de bonne foi.

A Nivelles, le 23 novembre 2018.

GROUPE AUDIT BELGIUM, société civile SPRL

Représentée par Brigitte DIVERS

Réviseur d'Entreprises.»

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Un exemplaire de ces rapports et état, seront déposés au greffe du Tribunal de l'Entreprise du Hainaut, division Tournal, en même temps qu'une expédition des présentes.

- 6. Les comparants déclarent qu'à ce jour, la société n'a aucun passif.
- 7. Le notaire soussigné déclare que la mise en liquidation de la présente société, sa dissolution et la clôture immédiate de cette liquidation est possible en un seul acte, les conditions suivantes étant réunies :
 - -aucun liquidateur n'est désigné ;
 - -il n'existe plus aucun passif.
 - -Tous les associés sont présents à l'assemblée et la décision interviendra donc à l'unanimité des voix.
 - L'actif éventuel restant est repris par les associés même.
- -Toutes les dettes à l'égard des tiers ont été remboursées ou toutes les sommes nécessaires à leur paiement ont été consignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

CET EXPOSE FAIT,

Les comparants, titulaires à eux seuls de l'intégralité des parts de ladite société, informés de la teneur de l'article 213 du Code des Sociétés, déclarent vouloir dissoudre volontairement ladite société, et prononce sa dissolution et sa liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée décide de ne pas nommer de liquidateur.

L'assemblée confirme que tous les associé présents ont décidé à l'unanimité de procéder à la liquidation en un seul acte conformément à la loi.

L'assemblée confirme que l'actif restant sera partagé entre les associés.

L'assemblée confirme que toutes les dettes à l'égard des tiers ont été remboursées et/ou que toutes les sommes nécessaires au paiement des dettes ont été consignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'assemblée déclare que la société ne possède plus aucun immeuble.

L'assemblée requière le notaire soussigné de constater que toutes les conditions sont réunies afin de procéder à la liquidation en un seul acte, que la SPRL civile INFIRMIERE COMBLEZ AMELIE est dissoute par l'effet de leur volonté, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les parts sociales, ils sont investis de tout l'avoir actif et passif de cette société dont ils acceptent expressément pour autant que de besoin, de recueillir les biens en nom personnel.

La liquidation de la SPRL civile INFIRMIERE COMBLEZ AMELIE se trouve ainsi définitivement clôturée.

Etant donné qu'aucun liquidateur n'est désigné, Madame Amélie COMBLEZ, rue El Bail, 11 à Taintignies, sera considérée comme liquidateur à l'égard des tiers, conformément à l'article 185 du Code des Sociétés.

L'assemblée donne décharge à la gérante à compter de ce jour pour les opérations réalisées dans le cadre de son mandat de gérante.

De même les comparants confèrent, par les présentes, à Madame Amélie COMBLEZ, tous les pouvoirs les plus étendus pour, le cas échéant, sous sa seule signature, faire toutes déclarations, signer tous documents, tous formulaires, tous courriers, tous actes, qui s'avéreraient encore nécessaires après la clôture définitive et la liquidation de la présente société, et ce dans tous domaines généralement quelconques, auprès de toutes administrations, organismes bancaires, ou autres.

Les comparants déclarent que les livres et documents sociaux seront déposés au domicile de Madame Amélie COMBLEZ, actuel et/ou futur, et qu'il en assurera la conservation pendant cing ans au moins.

Les sommes et valeurs qui pourraient revenir aux créanciers et aux associés et dont la remise n'a pas pu leur être faite seront déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME (signé) Edouard JACMIN, Notaire.

Déposé en même temps : expédition conforme, rapport du réviseur, rapport de la gérante..